

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur

et

Défendeur

AVIS DE DÉPÔT D'UN ÉTAT FINANCIER

Destinataire : [*nom de la partie*]

Vous devez remplir et délivrer au (demandeur/défendeur) ou à l'avocat du (demandeur/défendeur) les documents suivants : [cocher les cases qui s'appliquent]

- Partie 1 de l'état financier (Revenu), accompagnée des copies des documents pertinents concernant le revenu.
- Partie 2 de l'état financier (Dépenses).
- Partie 3 de l'état financier (Biens), accompagnée d'une copie du dernier avis d'évaluation que vous a délivré une autorité évaluatrice pour les biens réels que vous possédez ou sur lesquels vous avez un intérêt.
- Partie 4 de l'état financier (Dépenses spéciales ou extraordinaires).
- Partie 5 de l'état financier (Difficultés excessives).
- Partie 6 de l'état financier (Revenu des autres membres du ménage).

Sauf ordonnance contraire de la cour, vous devez délivrer les documents demandés :

- a) soit dans les 30 jours suivant la réception du présent avis, si vous résidez au Canada ou aux États-Unis d'Amérique;
- b) soit dans les 60 jours suivant la réception du présent avis, si vous résidez ailleurs.

[*Si une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant est sollicitée, inclure ce qui suit .:*]

SACHEZ qu'une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant est sollicitée. Par conséquent, si vous ne vous conformez pas au présent avis, la cour peut vous

attribuer un revenu et déterminer le montant de la pension alimentaire que vous devrez payer en vertu de l'ordonnance en fonction de ce revenu attribué.

[Si une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant est sollicitée, vous pouvez inclure ce qui suit :]

SACHEZ que si vous ne vous conformez pas au présent avis, le (demandeur/défendeur) a l'intention de demander à la cour de vous attribuer un revenu annuel de _____ \$ aux fins de la détermination de la pension alimentaire pour enfants.

Fait le _____

Partie [ou avocat de la
partie]

Documents pertinents concernant le revenu

Aux fins de l'application de la présente formule, les « documents pertinents concernant le revenu » d'une personne s'entendent :

- a) d'une copie de ses déclarations de revenus personnelles, pour les trois dernières années d'imposition;
- b) d'une copie de ses avis de cotisation ou de nouvelle cotisation d'impôt sur le revenu, pour les trois dernières années d'imposition;
- c) si elle reçoit des prestations d'assurance-emploi, une copie de ses trois derniers relevés de prestations d'assurance-emploi;
- d) si elle reçoit des indemnités pour accident du travail, une copie de ses trois derniers relevés d'indemnités pour accident du travail;
- e) si elle reçoit de l'assistance sociale, une preuve documentaire récente de l'aide sociale qu'elle reçoit;
- f) si elle est propriétaire de biens réels ou si elle possède un intérêt sur ceux-ci, une copie du dernier avis d'évaluation que lui a délivré une autorité évaluatrice pour chacun de ces biens;
- g) si elle est un employé :
 - (i) le relevé de paye le plus récent faisant état des gains cumulatifs pour l'année en cours, y compris les payes de surtemps,
 - (ii) si un tel relevé n'est pas fourni par l'employeur, une lettre de ce dernier précisant les renseignements visés au sous-alinéa (i) et son salaire ou sa rémunération annuels;

- h) si elle est un travailleur indépendant, les renseignements qui suivent pour les trois dernières années d'imposition :
 - (i) les états financiers de son entreprise ou de sa pratique professionnelle, sauf s'il s'agit d'une société de personnes,
 - (ii) un relevé de la répartition des montants payés, au titre notamment des salaires, rémunérations, frais de gestion ou avantages, à des particuliers ou à des sociétés avec qui elle a un lien de dépendance, ou au nom de ceux-ci;
- i) si elle est membre d'une société de personnes, une attestation du revenu qu'elle en a tiré, des prélèvements qu'elle en a faits et des fonds qu'elle y a investis pour les trois dernières années d'imposition de la société;
- j) si elle contrôle une société, les renseignements qui suivent pour les trois dernières années d'imposition de la société :
 - (i) les états financiers de la société et de ses filiales,
 - (ii) un relevé de la répartition des montants payés, au titre notamment des salaires, rémunérations, frais de gestion ou avantages, à des particuliers ou à des sociétés avec qui la société ou toute société liée a un lien de dépendance, ou au nom de ceux-ci;
- k) si elle est bénéficiaire d'une fiducie, une copie de l'acte constitutif de celle-ci et de ses trois derniers états financiers.